

activités internationales du Canada traduisent intégralement leur caractère fédéral. Elle essaie d'entretenir des contacts étroits et suivis avec les fonctionnaires provinciaux pour bien connaître les buts et politiques des provinces sur les questions internationales qui les intéressent. Elle élabore continuellement des méthodes plus efficaces de consultation suivie sur les nombreux aspects de l'activité internationale canadienne qui intéressent tant les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral.

En outre, la Direction dispense un certain nombre de services aux provinces. Elle met le réseau des missions du Ministère à l'étranger et leur système de télécommunications à la disposition des représentants provinciaux. Elle organise et coordonne le nombre sans cesse croissant de visites de représentants provinciaux à l'étranger ainsi que les visites de représentants étrangers dans les provinces. Elle facilite les contacts entre les provinces et les gouvernements étrangers dans le cadre des relations internationales habituelles. Elle cherche à faire en sorte que les provinces soient représentées au sein des délégations canadiennes aux conférences internationales traitant des questions qui les intéressent. Elle consulte régulièrement les provinces en ce qui concerne la conclusion par le Canada d'accords internationaux touchant des domaines qui sont de leur ressort. Elle poursuit également l'élaboration de méthodes qui permettront de diffuser aux provinces, de façon régulière, diverses informations et de la documentation ayant trait aux aspects internationaux des intérêts provinciaux.

La *Direction des institutions du Commonwealth* est chargée de coordonner l'application de la politique du Gouvernement à l'égard du Commonwealth et la participation du Gouvernement aux activités de consultation et de coopération de l'association. Elle doit notamment faciliter la participation canadienne aux réunions des chefs de gouvernement du Commonwealth et aux réunions habituelles et *ad hoc* du Commonwealth, tant au niveau des ministres que des fonctionnaires. Pour ce qui est de la collaboration fonctionnelle avec le Commonwealth, la Direction, en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, conseille le Canada sur sa participation aux nombreux programmes coopératifs du Commonwealth. Dans l'exercice de ces fonctions, la Direction sert, au Canada, de point de convergence des communications avec le secrétariat du Commonwealth, organisme chargé de fournir à l'organisation centrale une consultation et une collaboration mixtes dans de nombreux secteurs. En outre, la Direction joue un rôle de conseiller et de liaison pour ce qui est de la participation du Canada à plus de 300 institutions, associations et organisations non gouvernementales associées au Commonwealth. Dans l'exercice de ses responsabilités, la Direction s'efforce de maintenir et d'accroître les accords, de